

**ASSEMBLÉE NATIONALE**8 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3514

présenté par  
M. Le Fur

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**

Remplacer les mots : « être humain » par les mots : « citoyen français résidant sur le territoire national, majeur et en état d'exprimer sa volonté »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement substitue à la rédaction de l'amendement qui a un champ très large une rédaction visant les citoyens français, majeurs et en état d'exprimer leur volonté pour reprendre la terminologie de l'article L 1111-11 relatif aux directives anticipées.